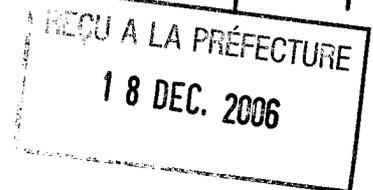


Service instructeur
Mission Langue et Culture
Régionales

Service consulté

8^{ème} Commission - N° 2007/I - 8^e/05



BUDGET PRIMITIF 2007

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES 2007

Résumé : *Le programme « Langue et Culture Régionales 2007 » comporte deux orientations :*

1. L'enseignement, la vie scolaire et périscolaire

- *Fonds de Concours L.C.R. (convention de politique linguistique régionale 2007/2015)*
- *Les soutiens à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs privé et associatif*
- *Les soutiens aux partenaires du secteur éducatif et aux activités périscolaires en langue régionale*

2. La langue régionale dans les autres activités

- *Le soutien à l'Office pour la langue et la culture alsaciennes et aux associations culturelles ainsi qu'aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, quotidienne, économique et sociale.*
- *Les initiatives permettant de prendre en considération la langue régionale (Hochdeutsch et/ou Elsasserditsch) dans les autres compétences mises en œuvre par le Conseil général.*

Le budget global 2007 s'élève à 1 540 000 € comme en 2006.

Les propositions 2007 sont inscrites dans la perspective du développement de l'enseignement bilingue et des actions complémentaires envisagées pour la période 2007/2015.

I. Bilan des actions réalisées entre 2000 et 2006

En Alsace près de 16 000 élèves sont scolarisés dans environ 700 classes ou sections bilingues publiques, associatives ou privées de la maternelle à la terminale de lycée dont la moitié dans le Haut-Rhin.

Le rythme de mise en oeuvre par l'académie reste nettement plus lent que celui d'autres régions de France. Il ne correspond pas aux prescriptions de la convention Etat/collectivités du 18 octobre 2000 pour la période 2000/2006.

L'enseignement précoce de l'allemand sur la base de 3 heures par semaine reste en 2006 limité essentiellement aux CM2, CM1, et CE2. Il aurait dû être développé en application de la convention 2000/2006 jusqu'en petite section de maternelle.

Le centre de formation aux enseignements bilingues accueille sur les deux années de formation initiale, une centaine de futurs professeurs des écoles « langue régionale d'Alsace ».

Les dispositions conventionnelles prévoyaient que soient spécialisés en langue régionale (voie bilingue), chaque année au moins 50 maîtres sur la durée de la convention, soit 350 maîtres en tout. Or seulement 200 maîtres ont été formés. Le nombre de postes mis au concours ne permet pas de satisfaire à cette exigence. En 2005 et 2006 le jury a réduit à 45 le nombre des admis au concours et transféré les 5 autres postes sur le concours traditionnel. Par comparaison en Corse l'académie offre chaque année 40% des postes au concours spécial « langue corse », niveau prévu par la convention spécifique Etat/Corse.

L'aide départementale à la mise en oeuvre de classes bilingues et à l'enseignement précoce de la langue régionale dans les secteurs privé et associatif a permis toutefois des évolutions positives de 2000 à 2006.

Compte tenu de cette place significative du secteur privé et associatif, les élèves en voie bilingue -tous secteurs confondus- représentent 9 % des effectifs du 1^{er} degré en septembre 2006.

Le soutien aux activités périscolaires et à la vie scolaire s'est développé, en direction des communes, écoles, collèges. Enfin les associations culturelles, dont l'OLCA, ont été aidées pour leurs efforts spécifiques et selon leurs projets.

II. Le budget de fonctionnement E058 en 2007

Le programme "Langue et Culture Régionales" E058 comporte deux orientations en 2007 :

A. L'enseignement, la vie scolaire, les activités périscolaires

Un budget estimé à 1 400 000 € est réservé globalement à ces initiatives, dont 600 000 € au titre de la future convention, compte tenu des disponibilités actuelles du fonds de concours.

1. Les soutiens à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public, privé et associatif

Les soutiens aux écoles privées et associatives pour l'enseignement précoce de l'allemand et l'enseignement bilingue hors contrat d'association avec l'Etat seront poursuivis. Ils évoluent en fonction des créations de sites et de classes. En 2007, la création de sites et de classes bilingues dans le secteur associatif et privé devrait être en forte progression compte tenu de l'importante demande parentale et du nombre de sites bilingues en cours de développement.

Par ailleurs, il convient de prévoir un effort de communication en faveur des parents en vue de faciliter l'accès à l'enseignement bilingue dans les établissements publics et privés.

Ce poste budgétaire est évalué à 1 300 000 €.

2. Les soutiens aux partenaires du secteur éducatif, à la vie scolaire en filière bilingue et aux activités périscolaires en langue régionale

Ils concernent notamment pour un montant évalué à 100 000 € les actions ci-après :

- constitution de bibliothèques scolaires en classes bilingues ;
- subvention exceptionnelle aux CDI des collèges mettant en place une filière bilingue paritaire ;
- option L.C.R. en collèges ;
- projets artistiques en langue régionale (théâtre scolaire ...) ;
- activités périscolaires en langue régionale (pour les sites bilingues).

Depuis 2002 de nombreux collèges avec filière bilingue ont mis en place une animation théâtrale en langue régionale (allemande et dialecte). Par contre les activités périscolaires se heurtent à des difficultés de mise en œuvre, dont le manque d'animateurs.

B. Les actions en faveur de la langue régionale dans les autres domaines

Ce soutien concerne les projets de l'Office pour la langue et la culture alsaciennes, des associations culturelles et des différents partenaires institutionnels en faveur de la langue régionale dans la vie quotidienne, économique, culturelle, sociale, etc.. Il est évalué à 140 000 € dont 10 000 € au titre des récompenses du concours des transmetteurs de mémoire.

Dans le cadre du projet pour le Haut-Rhin, des initiatives permettant de prendre en considération la langue régionale (Hochdeutsch et/ou Elsasserdeutsch) dans les autres compétences mises en œuvre par le Conseil général seront étudiées tout au long de l'année 2007 dans le cadre de groupes de travail associant divers services du Conseil général. L'objectif est de les mettre en œuvre en 2008. Les premières mesures envisagées font l'objet d'un document spécifique à l'occasion du vote du budget 2007.

REPARTITION BUDGETAIRE – PROGRAMME E 058

	Chapitre	Montant
Soutien à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public, privé et associatif	65	1 300 000 €
Soutien aux partenaires du secteur éducatif, à la vie scolaire et aux activités périscolaires en langue régionale	65	100 000 €
Soutien à la langue régionale dans les autres domaines	65	130 000 €
Récompenses concours transmetteurs de mémoire	67	10 000 €
TOTAL		1 540 000 €

III. Budget d'investissement (Programme F027)

A l'occasion de la mise en place du Plan de revitalisation de l'économie dans le Haut-Rhin, un soutien à l'investissement des communes par la création de salles de classes destinées à accueillir des élèves en voie bilingue, soit originaires d'autres communes, soit à l'occasion du développement de nouveaux sites, a été mis en oeuvre. Un rapport a été adopté le 23 juin 2006 par le Conseil Général assorti de 100 000 € de subvention d'investissement en AP/CP prélevés sur les moyens du Plan de revitalisation au titre de 2006.

Au titre de 2007, il est proposé :

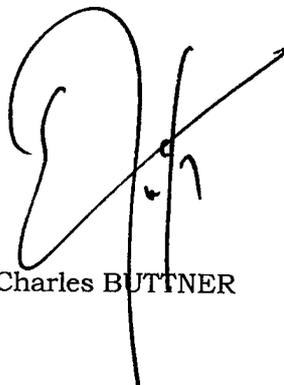
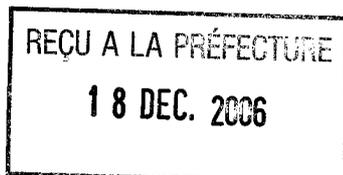
- d'inscrire un crédit de 100 000 €.

RECAPITULATION - BUDGET D'INVESTISSEMENT PROGRAMME F027 - CHAPITRE 204 - NATURE 20414

- **100 000 € en AP/CP** au titre des locaux scolaires pour les sites bilingues.

Il conviendrait de donner délégation à la Commission Permanente pour la définition et la mise en oeuvre de ces programmes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER